

Date de publication : 14/09/23

Accusé de réception en préfecture
069-216902387-20230706-de230706MCO0713-DE
Date de télétransmission : 21/07/2023
Date de réception préfecture : 21/07/2023

COMMUNE DE ST SYMPHORIEN SUR COISE
Place du Marché
69590 St Symphorien sur Coise

Département du Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

N°2023-07-13

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

(dont 7 pouvoirs)

Objet : Attribution marché de travaux - Aménagement paysager (Pôle sportif tranche 4)

- **L'an deux mille vingt-trois,
Le 06 juillet, à 20h00**

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Symphorien-sur-Coise, sous la présidence de M. Jérôme BANINO, Maire.

Date de convocation : 30 juin 2023

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Patrick Withers est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres votants.

Présents :

BANINO Jérôme, MICHELOT Éric, SARTORETTI Michel, SIMON Anne-Claire, FERLAY Christiane, VAUX Marie-Aimée, WITHERS Patrick, ODIN Catherine, GRANGE Evelyne, FEUNTUN Christel, ZAMPICCHIATTI-CREPET Mariana, ÇAKIR-LOUSSE Corinne, GLEIZES Jérôme, DALBEPIERRE Michael, AGGOUN Jean-Claude, PAISSE Matthieu, RATTON Maryline, VENET Denis, MURIGNEUX Claudie, VERICEL Pauline.

Absents excusés :

MEZARD-MOSTFA Dominique, pouvoir donné à Mme. ZAMPICCHIATTI-CREPET Mariana
TOINET Guy, pouvoir donné à M. MICHELOT Éric
GRANGE Agnès, pouvoir donné à Mme. SIMON Anne-Claire
LAPLACE Sébastien, pouvoir donné à M. SARTORETTI Michel
ROY Jean Sébastien, pouvoir donné à M. PAISSE Matthieu
FLAMENT Julien pouvoir donné à M. WITHERS Patrick
THEVENON Pierrick, pouvoir donné à M. BANINO Jérôme

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement paysager au stade T. Granjon, Boulevard du stade.

Ce marché a été lancé le 28 avril 2023 selon les règles de publication des MAPA avec date limite de réponse fixée au 01 juin 2023 à 12h00.

A l'issue de cette consultation, chaque lot a reçu un certains nombres d'offres :

Date de publication : 14 | 09 | 23

Accusé de réception en préfecture
069-216902387-20230706-de230706MCO0713-DE
Date de télétransmission : 21/07/2023
Date de réception préfecture : 21/07/2023

- lot n°1 - Aménagement paysager, maçonnerie paysagère : 1 offre reçue : LA CLÉ DES CHAMPS
- lot n°2 - Serrurerie : 2 offres reçues : FAYOLLE, CALADE DESIGN

La CAO s'est réunie le 13 juin 2023 pour analyser ces offres.

Au vu des candidatures transmises, et du rapport d'analyse, la CAO propose pour chaque lot :

- lot n°1 - Aménagement paysager, maçonnerie paysagère : Lot à attribuer à LA CLÉ DES CHAMPS pour un montant de 123 654,71 € HT
- lot n°2 - Serrurerie : Lot à attribuer à FAYOLLE pour un montant de 52 475,00 € HT

Le Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré :

à 27 voix pour et 0 contre

1) **DONNE SON ACCORD** pour accepter la proposition de la CAO et attribue :

- lot n°1 - Aménagement paysager, maçonnerie paysagère à LA CLÉ DES CHAMPS pour un montant de 123 654,71 € HT
- lot n°2 - Serrurerie à FAYOLLE pour un montant de 52 475,00 € HT

2) **AUTORISE** Monsieur le Maire à à signer l'acte d'engagement pour le lancement du projet d'aménagement paysager au stade Thomas Granjon,

3) **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif,

4) La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

5) **CHARGE** Monsieur le Maire et Madame le Receveur chacun pour ce qui le concerne de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé au registre les membres présents

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

La/Le secrétaire de séance



Le Maire,

